RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°14/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-huit février, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
**Date de convocation du Conseil Municipal** : le jeudi 11 février 2021.
**Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. Adel M'ZOURI, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.**
**Excusée : M BERTRAN DE BALANDA Jean Louis, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne donne pouvoir à Mme ORTEGA-ROMERO Marie.**
**Secrétaire de séance : Mme INIESTA Nuria.**

**Objet** : Concours Illuminations de Noël 2020 – Attribution des lots

Monsieur Le Maire informe :

La Commune a organisé un concours sur les illuminations des façades et maisons. Ce concours était ouvert à tous les habitants de la Commune, qui souhaitaient participer à l'embellissement de la Commune pendant les périodes de fêtes de Noël.

Le jury était composé de deux représentants des habitants du village, de deux membres du Conseil Municipal et des élèves de la classe de CM2.
Le jury ayant désigné quatre gagnants Monsieur Le Maire donne lecture du palmarès et soumet ensuite au vote la répartition des prix retenus.

Premier : Mme DENIEUL Aurélie – 10 rue de la Garrigue - 150 €
Deuxième : Mme CAMUSEL Lydie – 31 rue Joan Cayrol – 130 €
Troisième : M. ALCARAZ Henri – 40 rue Joan Cayrol - 120 €
Quatrième : M. SIRGUEY Claude – 7 place du Progrès – 100 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à la majorité :

- ACCEPTE ce palmarès et le montant des prix tel qu'énoncé ci-dessus,
- DIT que les prix seront remis aux gagnants sous forme de bons d'achat,
- DIT que les titulaires du Premier et Quatrième prix recevront un bon d'achat à utiliser auprès du Magasin Intermarché de Latour-Bas-Elne, que les titulaires du Deuxième et Troisième prix recevront un bon d'achat à utiliser auprès du magasin Casino à Latour-Bas-Elne,
- DIT que la dépense sera inscrite au Budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 19/02/2021